

Jean Bonost donne pour sa fondation cent
liures à saint Estienne et vingt liures au
prieur de marcennay au lieu des cent sols de
cense dont sa maison estoit chargée
avec promesse de faire vérifier l'admortissement.

In nom de nostre Seigneur Amen L'an de
l'incarnation dicelluy courant, mil quatre cens vingt
et sept, Le huitiesme Jour du mois d'aoust, Je
Girard Vign bachelier en loiz procureur de monseigneur
le Duc de bourgogne en sa chambre du conseil
establie en ses pais de bourgogne et conte de
charroloiz, et gendre et procureur de honorables
homme et saige maistre Jean bonost conseillier
et maistre des comptes de mondict sieur savoir
fait d'ours que comme les religieux prieur et couvent
de leglise et monastere de saint Estienne de
Dijon de l'ordre de saint augustin en ont ia
piece accordé et octroyé au dict maistre Jean
que tout effois et si tost que luy ses heirs et
ayans cause de luy leur bailloient et assigneroient
cens sols tournois de rente suffisamment
admortiz aux frais et depens dudict maistre
Jean ou finage de dijon ou à vne lieue loing
dillec ou que icelluy maistre Jean se do. hors
ou ayans cause leur bailloient la somme de
cent liures tournois pour vne fois, pour en acquerir
par Iceux religieux et à leur prouffit, cent 72
de rente ou finage ville et territoire d'icelle dijon
ou à vne lieue pres dillec et dont ledict maistre
Jean seroit tenu de leur pourchasser et bailler
l'admortissement tout vérifié de messieurs les
gens de la chambre des comptes de mond. s. r. a ses